

Tout ce qui change au 1er décembre 2021 : assurance chômage, primes diverses...

Le mois de décembre 2021 apporte, sans surprise, sont lot de changements. Les Français seront heureux, pour certains, de recevoir quelques aides en fonction de leur situation, mais devront composer avec des changements qui impactent fortement leur quotidien dans d'autres cas.

Covid-19 : attention à la fin de validité du Pass sanitaire

Changement majeur à ne pas oublier, bien qu'il survienne le 15 décembre 2021 (et non directement le 1er du mois) : la fin de validité du Pass sanitaire pour les double-vaccinés de plus de 65 ans. Le Pass ne sera en effet plus valide s'ils n'ont pas reçu la troisième dose avant cette date et si la deuxième dose a été reçue plus de sept mois auparavant.

La même règle entrera en vigueur pour les autres tranches d'âge le 15 janvier 2021.

Assurance-chômage : le calcul de l'indemnité change

Pour les chômeurs, le mois de décembre 2021 marque le début de la douche froide qu'est la réforme de l'Assurance-chômage : la règle de calcul de l'indemnité change. Pour être éligible au chômage, il faudra désormais avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois, soit 2 mois de plus qu'auparavant. La nouvelle règle ne s'applique néanmoins qu'aux personnes dont le contrat de travail se sera terminé après le 1er décembre 2021 et n'est donc pas rétroactive.

Les plus riches qui sont au chômage vont également devoir composer avec le début de la dégressivité de leur indemnité. Elle se réduira pour toute personne de moins de 57 ans et dont le salaire brut était supérieur à 4.500 euros par mois, et ce dès le 7e mois de chômage. Là aussi, cela ne concerne que les contrats de travail terminés après le 1er décembre 2021 (et ne concerne pas les fins de contrat engagées avant cette date).

Des aides et primes à foison : Noël, inflation, énergie

Sur le front des bonnes nouvelles, le mois de décembre 2021 apporte son lot de primes et aides, attendues ou nouvelles.

La prime de Noël, notamment, sera versée le 15 décembre 2021 pour les personnes éligibles aux minimas sociaux. Son montant varie selon la composition des ménages avec un minimum de 152,45 euros.

Les ménages les plus défavorisés recevront en outre un chèque énergie de 100 euros, envoyé entre le 13 et le 22 décembre 2021. Il vient s'ajouter au chèque énergie déjà reçu et se destine aux ménages déjà éligibles à cette aide.

Et, naturellement, on n'oublie pas le début du versement de la Prime inflation, lancée par le gouvernement. Ce seront surtout les salariés du privé qui la recevront en décembre 2021. Son montant ? 100 euros.